



Réseau des Territoires Accueillants 35

Mordelles 22/10

Point de vu syndical. Réseau des Territoires Accueillants 35

Je suis Jean-Charles Hellequin de l'union syndicale Solidaires Ille et Vilaine.

L'organisation, la représentation et la défense des travailleurs et travailleuses, quel·le·s qu'ils et qu'elles soient, est naturellement la base du travail des organisations syndicales. Cela même si nous sommes hélas bien trop souvent perçu·e·s comme des empêcheurs de tourner en rond, voire d'emmerdeurs qui vous privent d'essence. Pour être clair et vus situer d'où je parle, mon organisation Solidaires est pour la régularisation de toutes et tous les personnes exilées, ainsi que pour de logement pour toutes et tous condition d'une vie digne.

Les exilé·e·s privés du droit **au** travail sont aussi privés de ce que nous défendons en tant que syndicalistes au quotidien c'est-à-dire le droit **du** travail. Ce droit est issu d'un long et difficile rapport de force plus que centenaire écrit dans la loi par le code du travail.

Comme chacun et chacune de nous, les exilé·e·s doivent assurer leur subsistance, sauf que ces personnes se situent dans ce que l'on appelle pudiquement une « zone grise ». Cette « zone grise » n'est ni plus ni moins qu'une jungle où les abus, voire les pratiques les plus abjectes vis-à-vis de ces gens aux abois sont courantes. Il existe de très nombreuses façons d'enfreindre la loi et le droit du travail.

Soit le travail est tout simplement non déclaré, au noir comme on dit. Les conditions de travail, et de sécurité notamment, sont alors hors de tout contrôle et les conditions salariales définies dans un rapport de force que l'on imagine facilement.

C'est l'exemple de la société Aviland dans le Finistère cité dans le rapport Guillo dans laquelle les exilées travaillaient sans contrat et dans des conditions dignes du 19^{ème} siècle. Grâce à l'appui de la CGT ils ont réussi à être régularisés après des années d'exploitation.

Il existe aussi ce que l'on nomme « travailler sous alias » c'est-à-dire avec l'identité d'un ou une autre. Parfois par le biais de sociétés d'intérim volontairement peu regardantes et qui acceptent sciemment de simples photocopies de papiers d'identité.

C'est l'exemple dans la région parisienne de l'entreprise d'intérim Derichebourg, sous traitante de La Poste pour ses centre de tri. Certes les salaires ont légalement versés, mais tout simplement le statut d'intérimaire permet d'imposer des cadences et conditions de travail hors du statut des travailleurs salariés de La Poste. Ces camarades qui se nomment eux même des « sans papiers » sont en grève, soutenus pas l'union syndicale Solidaires, depuis près de deux ans pour obtenir la régularisation.

Sans parler de ce qui sort totalement du champ et de la vue des syndicats : trafics, délinquance et autres.

Il est nécessaire que les choses évoluent pour que toutes et tous ceux qui vivent en France, avec ou sans droit puissent légalement travailler. Il en va aussi de notre dignité, il nous est impossible perdure en France, à nos portes, des conditions de vie aussi indignes. Merci.